



## AVIS DE COURSE

### AVENANT N°1

L'avis de course est modifié comme suit :

1.3 L'équipe d'arbitrage

**Dernière phrase lire :**

Lorsque les juges ne sont pas présents physiquement, **les réclamations peuvent être instruites et jugées par téléphone, visio-conférence ou mail.**

2.9 Les RCV suivantes pourront être modifiées dans les IC : RCV 41 (aide extérieure), RCV 45 (Mise au sec, amarrage, mouillage), RCV 61 (Exigences pour réclamer), RCV 62 (Réparation), RCV 63 (Instructions), RCV 64 (Décisions), **RCV A5 (Scores déterminés par le comité de course).**

5.9 Lire :

L'ensemble de ces documents médicaux devra être transmis au médecin référent sur son Email personnel (adresse disponible auprès de l'organisation) **avant le 21 juin 2024 à minuit, au format PDF, en version française ou anglaise.**

**13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ [DP]**

Pour une infraction à une Règle, établie après instruction, la pénalité sera une pénalité en temps à la discrétion du jury, sauf mention contraire d'une règle de classe ou des IC.

L'AUTORITÉ ORGANISATRICE

Publié le 18 juin 2024 à 18h00